



Conseil de sécurité

Distr. générale
2 octobre 2018
Français
Original : anglais

Mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Établi en application de la résolution 2409 (2018) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil m'a demandé de lui présenter un rapport sur le respect des engagements pris dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la Région¹, le présent rapport donne un aperçu de l'évolution de la situation en matière de paix et de sécurité dans la région des Grands Lacs depuis la publication de mon précédent rapport (S/2018/209) et couvre la période allant du 1^{er} mars au 31 août 2018.

II. Principaux faits nouveaux

A. Situation en matière de sécurité

2. Au cours de la période considérée, la situation en matière de sécurité dans la région des Grands Lacs a été marquée par la persistance des conflits en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud ; la poursuite des activités des groupes armés illégaux dans l'est de la République démocratique du Congo ; et le signalement d'atteintes à la sécurité dans certaines régions frontalières. Les activités des groupes armés étrangers présents dans l'est de la République démocratique du Congo posent toujours de graves problèmes de sécurité et continuent de nuire au renforcement des liens de confiance et de coopération entre les pays de la région.

3. Fait positif, l'Ouganda, la République démocratique du Congo et le Rwanda ont joint leurs efforts, au cours de la période considérée, pour rapatrier les combattants désarmés des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) et les personnes

¹ Dans ce contexte, le terme « région » recouvre les 13 États signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, à savoir l'Afrique du Sud, l'Angola, le Burundi, le Congo, le Kenya, l'Ouganda, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda, le Soudan, le Soudan du Sud et la Zambie. En outre, quatre organisations intergouvernementales sont témoins/garantes de l'Accord-cadre : la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine.



à leur charge, ainsi que les anciens combattants du Mouvement du 23 mars (M23), à la suite du lancement en avril 2018 du Mécanisme de suivi pour leur rapatriement.

4. Des progrès ont également été faits dans la réinstallation des éléments du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (M/APLS) qui étaient hébergés dans les locaux de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) situés dans l'est de la République démocratique du Congo. En août 2018, 576 éléments du M/APLS dans l'opposition, sur un total initial de 627, s'étaient réinstallés dans des pays tiers, grâce aux efforts conjoints du Gouvernement de la République démocratique du Congo et de la MONUSCO.

5. En République démocratique du Congo, la situation en matière de sécurité a continué de se détériorer dans les provinces de l'est du pays. Plusieurs groupes armés locaux ont renforcé leur position contre le Gouvernement, dont le Mouvement national pour le renouveau, présent dans le Nord-Kivu, et la Coalition nationale du peuple pour la souveraineté du Congo, dirigée par Maï-Maï Yakutumba et présente dans certaines parties des provinces du Sud-Kivu, du Maniema et du Tanganyika.

6. Aucun affrontement militaire impliquant des membres de l'ex-M23 n'a été enregistré au cours de la période considérée, bien que, si l'on en croit son communiqué du 13 août, le groupe ait été présent sur le territoire congolais depuis janvier 2018. Dans ce communiqué, le groupe déclarait ne pas avoir l'intention de faire la guerre, et affirmait au contraire vouloir apporter son soutien à la tenue d'élections libres et crédibles dans le pays.

7. Les Forces démocratiques alliées (ADF), quant à elles, sont restées actives dans la province du Nord-Kivu, et auraient poursuivi le recrutement d'adeptes dans les pays voisins. Par ailleurs, ayant été récemment attaquées par les Forces armées de la République démocratique du Congo, les ADF se seraient scindées en plusieurs petits groupes, globalement indépendants. Elles auraient pour leur part pris pour cible les forces de sécurité et des civils congolais, ainsi que les forces de la MONUSCO. Depuis le début de l'année 2018, leurs attaques ont fait plus de 100 morts parmi les civils. L'épisode le plus violent enregistré pendant la période considérée a été le massacre de 14 fermiers, perpétré le 2 août aux abords de Beni, dans la province du Nord-Kivu.

8. Au cours de la période considérée, les FDLR n'ont cessé de s'affaiblir, du fait, selon certaines sources, de divisions internes et des progrès enregistrés dans le rapatriement au Rwanda d'ex-combattants désarmés des FDLR et des personnes à leur charge. Elles n'en sont pas pour autant restées inactives, et auraient recruté des combattants parmi les groupes armés Nyatura, à prédominance Hutu, ainsi que dans le parc national des Virunga, dans la province du Nord-Kivu. En outre, les FDLR auraient fourni un appui logistique à certains groupes armés locaux, dont des Nyatura.

9. Au Burundi, la situation en matière de sécurité est restée paisible, mais pas moins imprévisible. Les 11 et 12 mai, des éléments armés non identifiés ont attaqué un village de la province de Cibitoke situé à proximité de la frontière entre le Burundi et la République démocratique du Congo, faisant au moins 26 morts parmi les civils. Les autorités burundaises ont affirmé que cette attaque avait été le fait de groupes armés burundais de l'est du pays et demandé au Mécanisme conjoint de vérification élargi de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs d'ouvrir une enquête.

10. Des cas d'atteinte à la sécurité ont continué de se produire le long des frontières, entre la République démocratique du Congo et l'Ouganda, d'une part, et entre le Burundi et le Rwanda, d'autre part. Le 5 juillet 2018, quatre soldats ougandais et trois civils ont été tués dans des affrontements survenus sur le lac Édouard entre les forces de sécurité congolaises et les forces de sécurité ougandaises. Les autorités congolaises ont demandé au Mécanisme conjoint de vérification élargi d'ouvrir une enquête, ces

événements ayant été déclenchés, selon elles, par l'entrée de contingents ougandais sur le territoire congolais. Au cours de la même période, l'Ouganda s'est dit préoccupé par la présence, à proximité de sa frontière, d'éléments armés qui appartiendraient au Front de résistance patriotique de l'Ituri.

11. À la suite d'informations non confirmées faisant état d'activités de groupes armés sur le territoire rwandais en bordure de la frontière burundaise, les forces armées burundaises ont publié une déclaration le 10 juillet, dans laquelle ils indiquaient ne pas avoir trouvé d'éléments confirmant la présence de groupes d'opposition rwandais sur leur territoire.

12. La présence de réfugiés sud-soudanais et de personnes déplacées le long de la frontière entre la République démocratique du Congo et le Soudan du Sud continue de poser un problème de sécurité, des membres des factions belligérantes sud-soudanaises s'étant mêlés aux réfugiés, selon certaines informations. De même, au cours des derniers mois, des éléments de groupes armés centrafricains auraient traversé la frontière qui sépare la République centrafricaine de la République démocratique du Congo pour entrer en territoire congolais.

13. En République centrafricaine, des groupes armés continuaient d'occuper des parties du territoire. Dans l'est du pays en particulier, des milices contrôlaient toujours plusieurs régions stratégiques du point de vue économique, et poursuivaient leurs attaques meurtrières, y compris contre les forces de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA).

B. Évolution politique

14. Les efforts politiques et la poursuite du dialogue n'ont pas suffi à faire reculer l'incertitude et l'instabilité politique dans certains pays de la région, notamment en République démocratique du Congo et au Burundi.

15. En République démocratique du Congo, des progrès réguliers ont été accomplis dans la mise en œuvre du calendrier électoral, ce qui n'a pas empêché que des tensions persistent au sujet de l'application de l'Accord politique du 31 décembre 2016 et des modalités d'organisation des élections prévues pour le 23 décembre 2018. La décision du Président Joseph Kabila de respecter la limite de deux mandats prévue par la Constitution et de ne pas en briguer un troisième a été saluée par l'opposition et les partenaires régionaux et internationaux, et a permis d'atténuer les tensions.

16. La date limite de dépôt des candidatures à l'élection présidentielle était le 8 août. Emmanuel Ramazani Shadary a été désigné comme candidat par le Front commun pour le Congo, dirigé par le Président Kabila. Le 25 août, la Commission électorale nationale indépendante a déclaré inéligibles six candidats à l'élection présidentielle, dont Jean-Pierre Bemba, de retour à Kinshasa depuis le 1^{er} août après avoir été acquitté le 7 juin par la Chambre d'appel de la Cour pénale internationale des accusations de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité portées contre lui. L'ancien gouverneur de l'ex-province du Katanga et chef de file de la plateforme Ensemble pour le changement, Moïse Katumbi, qui vivait en exil en Belgique, n'a pas pu enregistrer sa candidature.

17. Concernant l'ouverture de l'espace politique en République démocratique du Congo, les responsables du Gouvernement ont maintenu que les mesures de confiance prévues dans l'Accord politique du 31 décembre 2016 avaient été appliquées, y compris la libération de plusieurs prisonniers politiques. Si l'on en croit le Gouvernement, certaines figures de l'opposition et de la société civile demeuraient en détention parce qu'elles étaient accusées d'avoir participé à des activités

criminelles et faisaient toujours l'objet de poursuites. Les groupes d'opposition, quant à eux, ont affirmé que ces détentions n'étaient pas conformes à l'accord du 31 décembre 2016. Bien que certaines formations de l'opposition aient été autorisées à tenir des réunions publiques, l'interdiction des manifestations et des rassemblements politiques n'a pas été officiellement levée, et les activités des partis politiques, des organisations de la société civile et des journalistes ont continué de faire l'objet de restrictions.

18. En outre, les partis de l'opposition se sont dits toujours préoccupés par le projet d'utilisation de machines à voter et par l'existence d'irrégularités dans les listes électorales, constatées lors d'un audit effectué par l'Organisation internationale de la francophonie. L'opposition a demandé à la Commission électorale nationale indépendante de régler ces questions pour rétablir la confiance dans le scrutin.

19. Au cours de la période considérée, des efforts diplomatiques régionaux et internationaux ont continué d'être faits pour améliorer la situation politique en République démocratique du Congo, conformément à l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération.

20. Le 24 avril, la Communauté de développement de l'Afrique australe a tenu son Sommet de la double troïka à Luanda, auquel a assisté le Président Kabila. Le Sommet a été l'occasion d'inviter tous les acteurs politiques congolais à rester attachés à la mise en œuvre du calendrier électoral, et de réaffirmer l'appui au processus électoral et au renforcement de la paix, de la sécurité et de la stabilité politique en République démocratique du Congo.

21. La situation en République démocratique du Congo a fait l'objet de discussions avec le Président français, Emmanuel Macron, pendant les visites qu'ont effectuées à Paris le Président rwandais, Paul Kagame, le 23 mai, et le Président angolais, João Lourenço, le 28 mai. Le 2 août, le Président Kabila s'est rendu à Luanda pour y rencontrer le Président angolais, João Lourenço. Les deux dirigeants ont souligné les bonnes relations qu'entretenaient leurs pays, noté que la mise en œuvre du calendrier électoral progressait, et réaffirmé le rôle central que jouait l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération dans la promotion de la paix dans la région.

22. Le 10 août, le Président sud-africain, Cyril Ramaphosa, s'est rendu à Kinshasa, où il a rencontré le Président Kabila. Les deux chefs d'États ont publié un communiqué conjoint dans lequel ils ont pris note de l'évolution du processus électoral.

23. Le 14 août, le Président Lourenço a organisé un sommet réunissant des chefs régionaux, afin d'examiner, entre autres, la situation en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud. Le Président gabonais, Ali Bongo Ondimba, et le Président du Congo, Denis Sassou Nguesso, s'y sont rendus, ainsi que des représentants de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo, du Rwanda et de la Commission de l'Union africaine. Les discussions ont fait fond sur les deux réunions tripartites tenues respectivement fin 2017 et début 2018 entre le Président Sassou Nguesso, le Président Lourenço et le Président Kabila. Dans leur communiqué final, les dirigeants ont réaffirmé leur intention d'appuyer le peuple congolais. Ils se sont dits préoccupés par la poursuite des activités des forces hostiles dans l'est de la République démocratique du Congo, notamment des Forces démocratiques alliées et des Forces démocratiques de libération du Rwanda, et ont demandé qu'une action régionale soit engagée contre ces groupes armés.

24. Au trente-huitième Sommet de la SADC, qui s'est tenu à Windhoek les 17 et 18 août, les dirigeants ont recommandé au Président Joseph Kabila de ne pas se représenter et rappelé que le Gouvernement de la République démocratique du Congo

continuerait d'assurer le financement et la logistique nécessaires à la tenue d'élections pacifiques et crédibles.

25. Au Burundi, les tensions entre le Gouvernement et l'opposition ont persisté. La révision de la Constitution, qui avait été approuvée par voie de référendum le 17 mai, a été rejetée par les partis de l'opposition, au motif que le vote était foncièrement erroné et que les modifications adoptées compromettaient l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi, signé en 2000. Les groupes d'opposition burundais se sont longtemps plaints du manque d'espace politique, or la manière dont la nouvelle Constitution a été adoptée n'a guère contribué à désamorcer les tensions politiques. Annoncée le 7 juin, la décision du Président Pierre Nkurunziza de ne pas briguer de nouveau mandat en 2020 a été saluée dans la région et au niveau international.

26. Dans le même temps, les actions menées par la région et la communauté internationale, dans le cadre du dialogue interburundais dirigé par la Communauté d'Afrique de l'Est, n'ont réussi à engendrer que des progrès modestes visant à promouvoir un dialogue politique sans exclusive. Au mois d'août, le Gouvernement burundais a confirmé sa participation à la cinquième session du dialogue, prévue pour octobre 2018.

27. Le renouvellement et le renforcement des efforts déployés par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) ont contribué à faire considérablement avancer le processus de paix au Soudan du Sud. Facilités par le Soudan, avec l'appui de l'Ouganda, les pourparlers se sont inspirés des récentes initiatives de l'Éthiopie. Après de la signature, le 27 juin, d'un cessez-le-feu permanent, et, le 5 août, d'un accord sur la formation d'un gouvernement provisoire d'unité nationale, à la tête duquel seraient nommés le Président sud-soudanais Salva Kiir et – en tant que Vice-président - le chef du M/APLS dans l'opposition Riek Machar, les parties ont paraphé le 30 août un projet revitalisé de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. L'opposition a toutefois exprimé des réserves, notamment en ce qui concerne le nombre d'États, la démarcation des frontières tribales et nationales et le quorum exigé pour les séances du Parlement et du Conseil des ministres. Elle a demandé aux chefs d'État et de gouvernement de l'IGAD de s'employer à résoudre les questions restées en suspens.

28. Le Gouvernement de la République centrafricaine a continué de progresser sur la voie du rétablissement de l'autorité de l'État, malgré l'insécurité causée par les activités des groupes armés. Le groupe des facilitateurs de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation a achevé en avril sa deuxième série de consultations avec les 14 groupes armés reconnus. Les engagements pris dans le cadre de l'Initiative n'ont pas encore permis de réduire la violence dans le pays de manière tangible, malgré les efforts du groupe dirigé par l'Union africaine et appuyé par l'ONU, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et d'autres partenaires régionaux.

C. Situation humanitaire

29. Les tensions politiques et les conflits au Burundi, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud sont principalement à l'origine des crises et des besoins humanitaires dans la région des Grands Lacs. Parmi les quelque 7,3 millions de personnes déracinées qui s'y trouvent actuellement, environ 4,7 millions sont des personnes déplacées et près de 2,6 millions sont des réfugiés ou des demandeurs d'asile. Le déplacement forcé est une cause majeure d'instabilité et de méfiance dans la région comme il en est une des principales

conséquences, en particulier dans les cas de déplacement prolongé, les milices armées considérant avant tout les réfugiés comme pouvant faire l'objet de recrutement.

30. Depuis le début de 2018, près de 90 000 réfugiés congolais sont arrivés en Ouganda, et ils sont de plus en plus nombreux à atteindre la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda et le Burundi. La région des Grands Lacs compte à l'heure actuelle plus de 780 000 réfugiés et demandeurs d'asile congolais.

31. Au total, 388 400 réfugiés burundais sont répartis entre la République-Unie de Tanzanie (237 716), le Rwanda (68 417), la République démocratique du Congo (46 500) et l'Ouganda (40 765). On estime à 178 000 le nombre de Burundais déplacés. Entamé à la suite de la reprise de l'accord tripartite conclu en septembre 2017 entre le Burundi, la République-Unie de Tanzanie et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le processus de retour devrait se poursuivre. Au cours de la période considérée, des pressions toujours plus fortes se sont exercées sur les camps de réfugiés installés le long de la frontière entre le Burundi et la République-Unie de Tanzanie pour qu'ils ferment, ainsi que sur tous les réfugiés burundais, sommés de rentrer chez eux avant la fin de 2019. La question de leur protection a suscité de fortes préoccupations, la date butoir de ce retour forcé approchant.

32. Pendant la période considérée, quelque 10,9 millions de personnes ont été recensées comme étant en situation d'insécurité alimentaire dans la région des Grands Lacs, dans laquelle des épidémies de maladies transmissibles ont par ailleurs éclaté, notamment l'Ebola et le choléra.

33. Malgré l'augmentation des besoins, le financement des interventions humanitaires dans la région des Grands Lacs est resté insuffisant. Au mois d'août, les financements dont ont bénéficié les plans d'aide humanitaire pour les pays de la région se répartissaient ainsi : 26 % pour le Burundi ; 29 % pour la République centrafricaine ; 24 % pour la République démocratique du Congo ; 44 % pour le Soudan du Sud. En outre, les plans régionaux d'aide aux réfugiés pour le Burundi, la République démocratique du Congo et le Soudan du Sud n'ont pas été suffisamment financés.

D. Droits de la personne

34. Pour ce qui est de la situation des droits de la personne dans la région des Grands Lacs, les atteintes aux libertés et aux droits fondamentaux ainsi que les restrictions qui y sont liées ont continué d'avoir cours, sur fond de rétrécissement de l'espace politique, et certains groupes sont devenus encore plus vulnérables, notamment les personnes déplacées et les réfugiés.

35. Comme cela a été souligné à la trente-huitième session du Conseil des droits de l'homme, qui s'est tenue du 18 juin au 6 juillet, des attaques ont continué d'être perpétrées par les groupes armés et les forces de sécurité étatiques contre la population civile dans les pays touchés par les conflits et l'instabilité. Certes, des progrès ont été faits dans la mise en œuvre des engagements pris pour lutter contre l'impunité et pour renforcer l'état de droit dans la région, en particulier avec la mise en place du Réseau de coopération judiciaire de la région des Grands Lacs, mais l'établissement des responsabilités dans les cas de violations graves des droits de la personne et le respect de l'état de droit n'en sont pas restés moins faibles. Les acteurs internationaux, y compris l'ONU, ont continué d'être la cible d'attaques.

36. Le Burundi et la République démocratique du Congo n'ont fait que peu de progrès s'agissant de la libération des prisonniers politiques et des prisonniers d'opinion. Au Burundi, au cours de la période considérée, les groupes d'opposition et

de la société civile ainsi que les défenseurs des droits de l'homme ont souvent contesté la détention des personnes qui avaient été arrêtées lors des manifestations de 2015, alors qu'elles avaient purgé leur peine ou bénéficié d'une grâce présidentielle. Les médias nationaux et internationaux étaient étroitement surveillés par les autorités burundaises, et se voyaient censurés ou suspendus si les autorités les suspectaient de ne pas être favorables au Gouvernement, en particulier dans la perspective du référendum constitutionnel prévu pour le mois de mai. De surcroît, les autorités ont restreint l'accès des mécanismes de protection des droits de l'homme des Nations Unies, notamment de la Commission d'enquête sur le Burundi et du groupe d'experts indépendants, à qui les visas ont été retirés en avril 2018, peu de temps après leur arrivée dans le pays.

37. Le 27 juin 2018, lors d'une mise à jour orale devant le Conseil des droits de l'homme, la Commission d'enquête sur le Burundi a signalé que les violations des droits de la personne persistaient dans le pays, et prenaient notamment la forme d'exécutions extrajudiciaires, d'enlèvements et de disparitions forcées. Un grand nombre de ces violations ont été attribuées aux membres de la ligue armée des jeunes du parti au pouvoir, dite Imbonerakure. Le 5 septembre, la Commission d'enquête a souligné dans son rapport que des crimes contre l'humanité avaient été perpétrés dans le pays en 2017 et 2018. Le Gouvernement du Burundi a vivement critiqué ce rapport, le qualifiant de mensonger.

38. Au Soudan du Sud, dans un rapport publié en juillet, les enquêteurs des Nations Unies ont confirmé qu'entre le 16 avril et le 24 mai, au moins 232 civils avaient été massacrés et de nombreux autres blessés dans des attaques menées par le Gouvernement et les forces alliées. Ils ont recommandé l'accélération de la mise en place du tribunal mixte pour le Soudan du Sud pour garantir l'application du principe de responsabilité.

39. En mai 2018, le Parlement de la République centrafricaine a adopté le règlement permettant à la Cour pénale spéciale de poursuivre les auteurs de crimes graves commis depuis 2003, y compris en dehors de la République centrafricaine. Le règlement a également été validé par la Cour constitutionnelle.

III. Mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération

40. Mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs a continué de collaborer avec les dirigeants de la région, les garants de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération et d'autres partenaires régionaux et internationaux, afin de faire progresser la mise en œuvre des engagements pris aux niveaux national, régional et international au titre de l'Accord-cadre, ainsi que la mise à effet des décisions adoptées à la huitième réunion de haut niveau de son Mécanisme régional de suivi.

A. Engagements pris par la République démocratique du Congo

41. On trouvera dans mon troisième rapport semestriel de 2018 sur la MONUSCO présenté en application de la résolution [2409 \(2018\) \(S/2018/655\)](#) de plus amples informations sur l'exécution des engagements nationaux pris par la République démocratique du Congo.

B. Engagements pris par la région

42. La période considérée a été marquée par des progrès notables dans l'exécution des engagements régionaux tendant à renforcer la coopération en ce qui concerne la sécurité et les questions politiques et économiques et à intensifier la lutte contre l'impunité grâce à l'entraide judiciaire.

43. S'agissant de l'engagement qui avait été pris de répondre aux préoccupations de sécurité des États Membres, les progrès se sont traduits par le rapatriement d'ex-combattants des FDLR et des personnes à leur charge, ainsi que de membres de l'ex-M23, dans le cadre du mécanisme de suivi créé à cet effet.

44. L'ONU a continué de collaborer avec la SADC en vue de donner suite à la décision prise à la huitième réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi en ce qui concerne le renforcement de la brigade d'intervention de la MONUSCO. Dans ce contexte, du 28 avril au 4 mai, une force opérationnelle interarmées de l'ONU et de la SADC a réalisé une évaluation dans l'est de la République démocratique du Congo afin de recenser et de traiter les besoins et ainsi d'améliorer l'efficacité de la brigade.

45. En mai, des représentants de la République démocratique du Congo et de l'Ouganda se sont réunis à Kasese (Ouganda) afin d'examiner la situation en matière de sécurité dans la zone frontalière. Par ailleurs, la commission permanente mixte des deux pays s'est réunie du 21 au 23 août pour discuter de la coopération entre les deux pays en ce qui concerne la sécurité et les questions politiques et économiques. Le Rwanda a pour sa part accueilli une réunion tripartite de l'Organisation pour la collaboration transfrontalière dans la région du Grand Virunga, à laquelle ont pris part la République démocratique du Congo et l'Ouganda. Les participants ont formulé des recommandations conjointes visant à renforcer les programmes de conservation locaux et l'application de la loi dans la région.

46. Les dirigeants et les organisations de la région ont continué de chercher des solutions à l'instabilité qui touche celle-ci, encourageant notamment une transition politique pacifique en République démocratique du Congo et préconisant un règlement pacifique de la crise politique au Burundi.

47. Dans ce contexte, le Comité interministériel régional, composé des ministres des affaires étrangères des États membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, s'est réuni le 21 juillet à Brazzaville. Les participants ont examiné la situation au Burundi, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud, et demandé à la troïka de la Conférence de contribuer, par la voie diplomatique, aux efforts faits pour normaliser les relations entre le Burundi et le Rwanda.

48. Le 7 juin, à l'occasion de la huitième Journée africaine des frontières, la République démocratique du Congo et le Rwanda ont procédé à la démarcation matérielle de leur frontière commune longeant Rubavu du côté du Rwanda et Goma du côté de la République démocratique du Congo, dans le cadre du volet relatif à la démarcation du Programme frontière de l'Union africaine.

49. La mise en service du Réseau de coopération judiciaire de la région des Grands Lacs, créé en 2016, a également progressé, ce qui témoigne de la volonté des pays de la région de lutter contre l'impunité, conformément à l'Accord-cadre et au Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs (2006). Pendant la période considérée, des procureurs d'expérience ont été désignés pour s'occuper des affaires pénales transfrontalières dans lesquelles l'entraide judiciaire régionale prend une importance particulière.

50. Le 26 juin, le Kenya a accueilli le quatorzième sommet sur les projets d'intégration du Couloir Nord, auquel ont assisté des représentants de l'Ouganda, du Rwanda et du Soudan du Sud. Les dirigeants présents ont réaffirmé leur attachement à la promotion de l'intégration régionale et souligné qu'il importait d'accélérer la transformation socio-économique, l'industrialisation et la création d'emplois. Les participants ont également adopté le Traité d'adhésion au pacte de défense mutuelle.

C. Engagements pris par la communauté internationale

51. La communauté internationale a continué de s'intéresser de près à la situation dans la région des Grands Lacs, en particulier par l'intermédiaire des envoyés et représentants spéciaux pour la région et du Groupe de contact international pour la région des Grands Lacs, ainsi que dans le cadre d'interactions bilatérales.

52. Les partenaires internationaux ont continué de soutenir la mise à effet de l'Accord-cadre, notamment en menant des interventions transfrontalières visant à remédier aux causes profondes de l'instabilité dans la région, dans le contexte du Cadre stratégique pour la région des Grands Lacs. Le niveau de financement du Cadre stratégique est toutefois resté faible : sur les 100 millions de dollars nécessaires à sa mise en œuvre dans les cinq pays cibles, seuls 3,9 millions de dollars ont été reçus à ce jour, dont 2 millions de dollars provenant du Fonds pour la consolidation de la paix et 1,9 million de dollars versés par l'Union européenne. Mon Envoyé spécial a poursuivi son dialogue avec cette dernière, dans l'espoir d'obtenir des fonds supplémentaires. Il a également continué de collaborer avec les coordonnateurs résidents et les directeurs régionaux des organismes, fonds et programmes de l'ONU, de façon à améliorer la collecte de fonds conjointe et l'exécution des projets transfrontaliers.

IV. Mise à effet de la feuille de route de mon Envoyé spécial

53. Mon Envoyé spécial a poursuivi sa mission de bons offices afin d'appuyer l'exécution de l'Accord-cadre. À cette fin, il a collaboré avec un large éventail d'acteurs, y compris des dirigeants nationaux, de hauts fonctionnaires, des parlementaires, des représentants de partis politiques, des groupes de femmes, des organisations de la société civile et des organisations régionales.

54. Au cours des échanges qu'il a eus avec ces acteurs, mon Envoyé spécial a réaffirmé l'attachement de l'ONU à la promotion de la paix et de la sécurité dans la région et plaidé en faveur de la tenue d'élections et de dialogues crédibles, pacifiques et ouverts à tous, ainsi que de la recherche de solutions politiques durables. Il a en outre souligné qu'il fallait s'attacher à neutraliser les forces hostiles et à rapatrier les ex-combattants, ainsi qu'à lutter contre l'exploitation et le commerce illicites des ressources naturelles, notamment lorsque ces activités profitent à des groupes armés.

55. Mon Envoyé spécial a également exhorté les dirigeants de la région à trouver et à mettre en place des solutions durables pour les populations déplacées ainsi qu'à lutter contre l'impunité, de sorte que les auteurs d'infractions graves soient traduits en justice sans délai. Il a aussi préconisé une plus grande participation des femmes aux processus de paix et aux processus politiques, et recommandé de veiller à ce que les besoins des femmes et des filles soient pris en considération à l'occasion du rapatriement des ex-combattants et des personnes à leur charge.

A. Bons offices de mon Envoyé spécial

Renforcement de la coopération et de la confiance dans la région

56. Reconnaissant qu'il importe que la région s'approprie et prenne en main le programme de paix et de sécurité, mon Envoyé spécial a continué d'appuyer les efforts faits par le Président du Congo, Denis Sassou Nguesso, en sa qualité de Président de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et du Mécanisme régional de suivi, ainsi que par le Président angolais, João Lourenço, en sa qualité de Président de l'Organe de coopération en matière de politique, de défense et de sécurité de la SADC. Il a également collaboré étroitement avec l'Union africaine et le secrétariat exécutif de la Conférence afin de régler les problèmes de paix et de sécurité dans la région et de renforcer la coopération avec ces entités.

57. À la suite de l'atelier de haut niveau mené les 26 et 27 février 2018 à Addis-Abeba par son bureau et la Commission de l'Union africaine pour marquer le cinquième anniversaire de l'Accord-cadre, mon Envoyé spécial a encouragé les dirigeants à amorcer une discussion franche en vue de régler leurs différends et de résoudre tout problème qui pourrait compromettre les bonnes relations et affaiblir les liens d'amitié et de solidarité entre pays voisins. Lors d'entretiens qui ont eu lieu les 29 mars et 20 juillet à Brazzaville, mon Envoyé spécial a engagé le Président Sassou Nguesso à prendre des mesures pour renforcer la confiance et la coopération entre les pays touchés par les activités des forces hostiles. Les participants à la cinquième réunion ministérielle des garants de l'Accord-cadre, tenue le 20 juillet à Brazzaville, ont également jugé nécessaire la prise de telles mesures.

58. En outre, dans le cadre des préparatifs de la neuvième réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi, qui doit se tenir le 8 octobre 2018 en Ouganda, mon Envoyé spécial a rencontré le Ministre ougandais des affaires étrangères, Samuel Kutesa, le 2 août à Kampala. Ils sont tous les deux convenus que le Mécanisme devrait profiter de cette réunion pour examiner les moyens de régler les différends et de renforcer la confiance et la coopération entre ses membres.

Forces hostiles

59. Dans toutes les interactions qu'il a eues, notamment lors de la cinquième réunion ministérielle des garants de l'Accord-cadre, mon Envoyé spécial a exprimé son inquiétude à l'idée que des forces hostiles restaient actives dans l'est de la République démocratique du Congo et a recommandé de renforcer la collaboration dans la région en vue de remédier à l'instabilité et à l'insécurité.

60. Le 24 avril, à Goma, donnant suite à la décision prise à la huitième réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi, mon Envoyé spécial et le Représentant spécial de l'Union africaine pour la Région des Grands Lacs, en étroite collaboration avec la MONUSCO, ont lancé le mécanisme de suivi pour le rapatriement des combattants désarmés, composé de représentants de la République démocratique du Congo, du Rwanda et de l'Ouganda, ainsi que des garants de l'Accord-cadre. Mon Envoyé spécial et son bureau ont ensuite aidé à organiser la première mission d'évaluation effectuée par les membres du mécanisme de suivi, lesquels se sont rendus, en République démocratique du Congo, dans des camps accueillant les ex-combattants désarmés des FDLR et les personnes à leur charge, ainsi que dans d'autres camps en Ouganda et au Rwanda, où sont hébergés des combattants désarmés de l'ex-M23. À la deuxième réunion du mécanisme, tenue le 25 juin à Nairobi, les participants ont adopté une feuille de route visant à accélérer le rapatriement des ex-combattants, ce qui a aidé à intensifier les efforts de communication et de rapatriement en juillet et en août.

61. Les efforts du mécanisme ont abouti au rapatriement d'un premier groupe de 13 membres de l'ex-M23, de l'Ouganda vers la République démocratique du Congo, ainsi que de 3 ex-combattants des FDLR et de 19 personnes à leur charge, de la République démocratique du Congo au Rwanda. Les initiatives se poursuivent en vue de nouveaux rapatriements. En outre, les activités du mécanisme de suivi ont contribué au renforcement de la coopération entre l'Ouganda, la République démocratique du Congo et le Rwanda en ce qui concerne la question du rapatriement, qui est depuis longtemps une source de tension et de méfiance entre les trois pays.

Appui aux dialogues et aux processus politiques en cours dans la région

République démocratique du Congo

62. Du 3 au 7 juin, mon Envoyé spécial s'est rendu à Kinshasa pour s'entretenir, aux côtés de ma Représentante spéciale pour la République démocratique du Congo, avec de hauts fonctionnaires et des acteurs de l'opposition, ainsi que des représentants de la communauté internationale en affectation dans la capitale. Les consultations tenues à cette occasion ont confirmé que l'opposition et certains membres de la communauté internationale étaient préoccupés par les restrictions qui continuaient de frapper les libertés politiques et par ce que l'opposition a dénoncé comme la non-application des principales mesures de confiance prévues dans l'accord politique du 31 décembre 2016. Mon Envoyé spécial a exhorté toutes les parties prenantes à contribuer à la création d'un environnement propice à la tenue d'élections crédibles, dans le strict respect de cet accord. Au cours de ses échanges avec le Gouvernement et le Président de la Commission électorale nationale indépendante, il a souligné qu'il fallait tenir compte des préoccupations exprimées par l'opposition en ce qui concerne les modalités de vote et recommandé à la Commission de mener des activités de communication à grande échelle afin de renforcer la confiance dans le processus électoral.

63. Mon Envoyé spécial a également tenu des consultations avec de hauts fonctionnaires de la région ainsi que de hauts représentants de l'Union africaine, de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de l'Union européenne. Outre ses entretiens avec le Président Sassou Nguesso (voir par. 57 du présent rapport), il a rencontré le Président angolais, João Lourenço, le 9 mars, et le Président ougandais, Yoweri Kaguta Museveni, le 30 avril, et leur a demandé de continuer à soutenir le processus politique et le dialogue dans la région. Il a eu des communications suivies avec de hauts responsables de l'Union africaine et s'est entretenu le 22 juin avec le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, Smail Chergui, afin de discuter de la situation en République démocratique du Congo et d'autres questions d'intérêt commun.

Burundi

64. Afin de mieux coordonner l'appui fourni par l'ONU au processus politique au Burundi, mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs a organisé une réunion informelle avec mon Envoyé spécial pour le Burundi, Michel Kafando, et mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale, François Fall. Ils ont décidé ensemble de continuer à assurer, en coopération avec l'Union africaine, l'étroite coordination de leur appui au dialogue interburundais, afin de préserver les acquis de l'Accord d'Arusha.

Promotion des femmes et de la paix et de la sécurité

65. Au cours de la période considérée, mon Envoyé spécial a continué de promouvoir le rôle des femmes dans les processus de paix et les processus politiques engagés dans la région des Grands Lacs.

66. À l'issue de consultations avec le Secrétaire exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, le Conseil consultatif de la Plateforme des femmes pour la mise en œuvre de l'Accord-cadre et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-femmes), des missions conjointes ont été déployées à l'initiative de mon Envoyé spécial dans les pays touchés par les conflits qui sévissent dans la région. L'objectif de ces missions était de mettre en lumière les préoccupations des femmes et de promouvoir la participation de celles-ci à la prise de décisions ainsi qu'aux processus de paix et aux processus politiques en cours dans la région.

67. À cet égard, les 3 et 4 juillet 2018, mon Envoyé spécial a participé à une visite au Soudan du Sud organisée conjointement par l'Union africaine et l'ONU, et dirigée par ma Vice-Secrétaire générale, Amina J. Mohamed, et l'Envoyée spéciale du Président de la Commission de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité, Bineta Diop. En outre, du 9 au 19 août, le Bureau de mon Envoyé spécial a facilité la conduite de « missions de solidarité » au Burundi, en République centrafricaine et en République démocratique du Congo. Les délégations avaient à leur tête de hauts responsables représentant la Plateforme des femmes pour la mise en œuvre de l'Accord-cadre, le Réseau des femmes africaines pour la prévention des conflits et la médiation (FemWise) et le Forum régional des femmes de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, à savoir : Catherine Samba-Panza, ancienne Présidente de la République centrafricaine, Speciosa Wandira Kazibwe, ancienne Vice-Présidente de l'Ouganda, Liberata Mulamula, ancienne Secrétaire exécutive de la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs, et Attiat Mustafa Abdelhalim Ahmed, Présidente du Forum régional des femmes.

68. Au Burundi, la délégation a rencontré le Président Nkurunziza, son épouse, de hauts fonctionnaires, des représentants de partis politiques et d'organisations de femmes et d'autres parties prenantes nationales et internationales. Les discussions ont porté sur la nécessité d'instaurer un espace de dialogue politique sans exclusive et la participation des femmes.

69. En République centrafricaine, la délégation a rencontré le Président Faustin Archange Touadera, le Premier Ministre, des représentants du Parlement, de la Cour constitutionnelle, de l'Église catholique, de la communauté islamique, de partis politiques et de groupes de femmes, ainsi que d'autres acteurs nationaux et internationaux. Elle a salué l'engagement pris par le Président de promouvoir une plus grande participation des femmes à la vie politique et publique et à l'initiative de paix menée par l'Union africaine dans le pays.

70. En République démocratique du Congo, la délégation s'est entretenue avec le Président de l'Assemblée nationale, le Vice-Premier Ministre et Ministre de l'intérieur et de la sécurité, la Ministre du genre, de la famille et de l'enfant et le Ministre de la justice, ainsi que des représentants de la Commission électorale nationale indépendante, de la société civile et d'associations de femmes. Elle a recensé les obstacles sociologiques, culturels, juridiques et financiers à la participation des femmes aux processus politiques et électoraux en cours, et a demandé que soient engagées des réformes législatives pour supprimer les mesures discriminatoires à l'égard des femmes et des minorités.

71. Les rapports à établir à l'issue de ces missions seront présentés aux chefs d'État et de gouvernement des pays de la région à la neuvième réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi.

72. En outre, le Bureau de mon Envoyé spécial a facilité la participation du Forum régional des femmes de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs aux visites sur le terrain effectuées dans l'est de la République démocratique du

Congo, en Ouganda et au Rwanda par le mécanisme de suivi pour le rapatriement des ex-combattants, afin de veiller à ce qu'il soit tenu compte des besoins des femmes et des filles dans les programmes de sensibilisation et le processus de rapatriement volontaire.

Déplacements de populations

73. Comme suite à la décision prise à la huitième réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi, et en prévision d'une réunion de haut niveau sur les déplacements de populations qui sera organisée conjointement avec le secrétariat exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, mon Envoyé spécial a entrepris une série de consultations avec les partenaires régionaux et internationaux, qui ont confirmé qu'il était urgent de s'attaquer à la question des déplacements de populations. Fort de ces consultations, mon Envoyé spécial a rencontré, le 28 mai, le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, Filippo Grandi, afin de réfléchir à une collaboration entre son bureau et le Haut-Commissariat qui permette de travailler à des solutions durables en faveur des personnes déplacées par le conflit dans la région des Grands Lacs. Mon Envoyé spécial a fait observer, à l'instar des représentants de la République démocratique du Congo et du Rwanda, que la présence prolongée de réfugiés dans la région constituait une source de tensions et de méfiance entre voisins, et que les efforts de stabilisation déployés dans d'autres zones, notamment pour neutraliser les forces hostiles, ne pouvaient guère donner de résultats tant que cette situation des déplacés n'était pas réglée.

74. À la suite de cet accord, le Bureau de mon Envoyé spécial a continué de travailler avec les pays signataires, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, les partenaires des Nations Unies, la Banque mondiale et les organisations de la société civile à l'organisation de la réunion de haut niveau susmentionnée sur les déplacements de populations.

Coopération judiciaire

75. Les 13 et 14 juin, le Bureau de mon Envoyé spécial a organisé, conjointement avec la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, à Dar es-Salaam (Tanzanie), la deuxième réunion du Réseau de coopération judiciaire de la région des Grands Lacs. Les hauts représentants du ministère public de la région se sont engagés à faire progresser la coopération transfrontière et ont commencé à examiner un certain nombre d'affaires de crimes de guerre, crimes contre l'humanité et crimes liés à l'exploitation et au commerce illicites des ressources naturelles.

Gestion des ressources naturelles

76. Mon Envoyé spécial et son bureau ont encouragé les efforts déployés au niveau régional pour réduire l'exploitation et le commerce illicites des ressources naturelles, en particulier l'or, qui motivent et financent les activités des groupes armés illégaux et des réseaux criminels et alimentent la méfiance et les accusations mutuelles entre signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. Le 17 avril, mon Envoyé spécial a pris la parole à l'ouverture du douzième Forum sur les chaînes d'approvisionnement responsables en minerais, organisé à Paris par l'Organisation de coopération et de développement économiques et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Il a appelé les partenaires internationaux et les pays de la région à agir de concert pour priver les forces hostiles de ces revenus illicites.

Coopération économique

77. Après la première Conférence sur l'investissement du secteur privé pour la région des Grands Lacs, tenue à Kinshasa en février 2016, le Bureau de mon Envoyé spécial a poursuivi la planification de la deuxième Conférence, prévue en 2019 à Rubavu (Rwanda), en étroite collaboration avec le Conseil rwandais de développement et la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs.

78. Le Bureau de mon Envoyé spécial et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs ont également convoqué une réunion du conseil d'administration intérimaire du forum du secteur privé de la région des Grands Lacs à Nairobi les 21 et 22 juin, à laquelle ont été conviés les responsables des chambres de commerce et des organismes chargés de promouvoir l'investissement dans les cinq pays cibles de la région, ainsi que des représentants du Kenya et de la Communauté d'Afrique de l'Est. La feuille de route devant servir à l'organisation de la deuxième Conférence sur l'investissement du secteur privé pour la région des Grands Lacs, qui prévoit notamment la convocation d'une assemblée générale du forum en 2018, y a été approuvée.

B. Mécanismes de suivi de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération

79. Le Comité d'appui technique de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération a continué d'assurer activement le suivi des progrès de l'application des décisions adoptées à la huitième réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi. Les débats des 21^e et 22^e réunions du Comité tenues à Nairobi les 26 et 27 juin et 6 et 7 septembre respectivement ont été essentiellement consacrés aux progrès accomplis et aux difficultés rencontrées dans le processus de neutralisation des forces hostiles, notamment le renforcement de la brigade d'intervention de la MONUSCO et la mise en place du mécanisme de suivi du rapatriement des combattants désarmés. Le Comité a également passé en revue les événements survenus au Burundi, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud. Il a invité les garants de l'Accord-cadre à continuer de prendre part aux efforts de renforcement de la confiance et de la coopération entre pays de la région. La réunion a également donné lieu à des recommandations au sujet d'autres engagements régionaux, tels, notamment, le traitement du problème des déplacés, l'amélioration de l'entraide judiciaire et de la gestion des ressources naturelles et la promotion du programme relatif aux femmes, à la paix et à la sécurité dans la région.

80. Les représentants des garants de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération se sont rencontrés au niveau ministériel à Brazzaville le 20 juillet, dans le cadre d'une réunion que présidait Jean-Claude Gakosso, Ministre des affaires étrangères de la République du Congo, en qualité de représentant de la présidence de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et du Mécanisme régional de suivi. Participaient à cette réunion Manuel Augusto, Ministre des relations extérieures de l'Angola, en qualité de représentant de la présidence de l'Organe de coopération de la SADC en matière de politique, de défense et de sécurité, ainsi que des hauts représentants de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine.

81. Les participants à la réunion ont préconisé un renforcement de la coopération entre les forces armées de la République démocratique du Congo et la brigade d'intervention, afin de porter à son maximum la pression militaire contre les forces hostiles, et prié les gouvernements de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo et du Rwanda de continuer à coopérer dans le cadre du mécanisme de suivi du rapatriement des combattants désarmés ; ils sont convenus, par ailleurs, qu'il fallait redoubler d'efforts pour neutraliser les forces hostiles. Ils ont également souligné la

nécessité de renforcer le dialogue et la coopération entre les pays de la région, notamment dans le cadre d'échanges réguliers au plus haut niveau.

C. Partenariats avec les organisations régionales, les gouvernements et les autres entités des Nations Unies

82. Mon Envoyé spécial a continué de s'employer à renforcer les partenariats avec les organisations régionales, les partenaires bilatéraux et les bureaux des Nations Unies dans la région.

Organisations régionales

83. Au cours de la période à l'examen, mon Envoyé spécial a eu des échanges réguliers avec l'Union africaine, notamment avec son Commissaire à la paix et à la sécurité et son Représentant spécial pour la région des Grands Lacs, ainsi qu'avec le Secrétaire exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Ces efforts ont permis d'harmoniser les points de vue entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine quant à la meilleure façon d'aborder les problèmes liés à la paix et à la sécurité dans la région. Ils ont en outre joué un rôle déterminant dans le sens d'un renforcement de la cohérence et de la synergie entre partenaires régionaux et internationaux dans la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération.

84. Mon Envoyé spécial a également continué de travailler au renforcement du partenariat entre son bureau et le secrétariat de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Cette étroite collaboration s'est poursuivie, notamment, sur les questions relatives à l'entraide judiciaire, aux femmes et à la paix et à la sécurité, au rapatriement des ex-combattants, à l'intégration économique, aux déplacements de populations, et à l'Initiative régionale contre l'exploitation illégale des ressources naturelles lancée par la Conférence. Le Directeur des affaires politiques au Bureau de mon Envoyé spécial s'est rendu à Bujumbura les 27 et 28 août dans le but de renforcer et de coordonner l'action menée conjointement par les deux bureaux dans différents domaines.

Partenaires internationaux

85. Outre sa participation aux consultations organisées par le Groupe de contact international et ses échanges réguliers avec les autres envoyés et représentants spéciaux pour la région des Grands Lacs, mon Envoyé spécial a convoqué le 7 mai à Nairobi une réunion des représentants des États Membres et organisations qui soutiennent le Fonds d'affectation spéciale pour la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, à savoir la Belgique, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Suisse et l'Union européenne. Tous ont réaffirmé leur ferme volonté de soutenir la mise en œuvre de l'Accord-cadre et le travail de mon Envoyé spécial.

86. Après des discussions préalables avec les représentants de la Banque mondiale, au cours desquelles tous sont convenus de renforcer la coordination et la coopération dans la région des Grands Lacs, mon Envoyé spécial s'est entretenu à Kinshasa, le 5 juin, avec Jean-Christophe Carret, Directeur de pays et Directeur régional à la Banque mondiale. Ils ont décidé d'organiser conjointement une réunion régionale pour faire le point de la coopération entre leurs deux bureaux.

Coopération avec les autres entités des Nations Unies

87. Mon Envoyé spécial a été en contact régulier avec d'autres hauts responsables des Nations Unies dans la région, avec lesquels il a organisé des réunions spéciales,

notamment mon Envoyé spécial Michel Kafando et mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale, François Fall, comme expliqué plus haut.

88. Le 1^{er} juillet, mon Envoyé spécial a convié à la cinquième réunion semestrielle de coordination politique, à Nairobi, les coordonnateurs résidents des Nations Unies dans les pays du champ de la région des Grands Lacs, à savoir le Burundi, l'Ouganda, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie et le Rwanda, ainsi que les représentants de la MONUSCO, du Bureau de mon Envoyé spécial, Michel Kafando et du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale. Cette initiative a permis de dresser le bilan des progrès et des problèmes de la région et a débouché sur un accord visant à renforcer la coopération afin de mieux harmoniser les orientations et programmes faisant l'objet d'une collaboration aux niveaux national et régional.

89. Mon Envoyé spécial, en collaboration avec la présidence du Groupe des Nations Unies pour le développement au niveau régional, a également continué de promouvoir et de guider les efforts déployés par l'ONU pour mettre à exécution le Cadre stratégique pour la région des Grands Lacs. Il a non seulement mené des actions de mobilisation de ressources, mais également convoqué, en marge de la réunion de coordination politique, une session consacrée à l'examen de l'état d'avancement de la mise en œuvre du Cadre stratégique régional.

90. Les 26 et 27 avril, le Bureau de mon Envoyé spécial a assisté à une réunion organisée à Libreville par le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale entre les différents représentants des entités des Nations Unies présentes en Afrique centrale. Mon Envoyé spécial a également pris part à la 46^e réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, à Brazzaville, le 1^{er} juin.

V. Observations et recommandations

91. Je note avec préoccupation que la région des Grands Lacs demeure aux prises avec d'importants problèmes politiques et de sécurité en dépit de l'évolution politique encourageante constatée ces derniers temps, et dont fait état le présent rapport. Il faudra faire preuve de plus de volonté politique et renforcer la coopération entre les signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération si l'on veut en faire progresser la mise en œuvre. Nonobstant les progrès accomplis depuis l'entrée en vigueur de l'Accord-cadre, en février 2013, les causes profondes de l'instabilité, incomplètement traitées, continuent de hanter la région. Elles sont responsables d'un ralentissement du progrès socioéconomique et du développement, ainsi que de grandes souffrances dans la population de l'ensemble de la région. Je demande instamment aux dirigeants régionaux de saisir l'occasion que leur offre la neuvième réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi pour prendre des décisions concrètes en matière de renforcement de la coopération entre leurs gouvernements respectifs.

92. Je suis inquiet de voir se poursuivre les activités des groupes armés, qui continuent d'alimenter l'insécurité dans l'est de la République démocratique du Congo. Sur la base de consultations permanentes entre l'ONU et la SADC, et conformément aux décisions prises par le Mécanisme régional de suivi, l'ONU continuera de s'attacher à renforcer l'efficacité de la brigade d'intervention. J'exhorte tous les pays signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération à joindre leurs forces afin de mettre un terme aux activités des groupes armés, conformément aux engagements qu'ils ont souscrits au titre de l'Accord-cadre et du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs, ainsi qu'à la décision prise par l'Union africaine de faire taire les armes d'ici à 2020.

93. Je me félicite de ce que le mécanisme de suivi du rapatriement des combattants désarmés soit de nouveau opérationnel et qu'il ait enclenché une dynamique positive de coopération entre l'Ouganda, la République démocratique du Congo et le Rwanda. J'engage ces pays à poursuivre leur action en ce sens, avec l'aide de l'ONU, de l'Union africaine et des autres garants de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, pour régler une fois pour toutes cette question depuis si longtemps en souffrance.

94. Je salue les progrès enregistrés dans les préparatifs des élections en République démocratique du Congo, tout en constatant que des sources de tensions, notamment des désaccords entre acteurs de l'échiquier politique et des violations des droits de l'homme, ont continué d'empêcher la participation la plus large et la plus représentative possible au processus politique. J'incite vivement tous les protagonistes à travailler de concert, de manière à instaurer les conditions propres à favoriser la tenue d'élections pacifiques, crédibles et sans exclusive, notamment en appliquant intégralement l'accord politique du 31 décembre 2016.

95. Au Burundi, l'Organisation des Nations Unies continuera d'appuyer la Communauté d'Afrique de l'Est dans ses efforts pour faire progresser le dialogue interburundais et l'ouvrir plus largement.

96. Je me félicite de l'engagement pris par les gouvernements de la région de renforcer leur coopération dans le domaine judiciaire, et les invite instamment à faire le nécessaire pour que le Réseau de coopération judiciaire de la région des Grands Lacs soit opérationnel et mis au service de la lutte contre l'impunité, de la promotion de la justice et du renforcement de la confiance entre les dirigeants de la région et les gens ordinaires.

97. Je reste profondément troublé par la situation humanitaire dans la région. J'encourage le Bureau de mon Envoyé spécial et le secrétariat exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs à poursuivre les préparatifs de la réunion de haut niveau prévue sur les déplacements de populations en coordination avec les entités compétentes des Nations Unies. Je demande instamment aux pays concernés de se concerter pour chercher ensemble des solutions durables pour les populations déplacées et je les encourage à œuvrer à cette fin avec l'ONU et la Conférence.

98. Je me félicite des missions de solidarité conduites au Burundi, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud par des hauts fonctionnaires de l'ONU, FemWise-Afrique et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, lesquelles sont une importante initiative pour permettre aux femmes de participer à tous les aspects de la vie politique et économique. J'encourage le Bureau de mon Envoyé spécial à continuer de collaborer avec les pays et les organisations concernés pour veiller, dans toute la région, à la pleine participation des femmes aux affaires politiques et publiques.

99. On ne saurait trop insister sur l'importance d'un traitement des causes profondes des conflits dans la région des Grands Lacs. Je demande à la communauté internationale d'apporter son soutien au Cadre stratégique pour la région des Grands Lacs.

100. Je tiens à remercier mon Envoyé spécial pour la Région des Grands Lacs et son équipe. J'apprécie le précieux travail accompli dans la région des Grands Lacs par les organisations régionales, en particulier l'Union africaine, la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs et la SADC. J'adresse également mes remerciements à la Communauté d'Afrique de l'Est, qui a piloté le dialogue interburundais. Enfin, je félicite les gouvernements de la région des efforts déployés aux niveaux bilatéral et multilatéral et la communauté internationale de son soutien au processus engagé au service de la paix et de la stabilité dans la région des Grands Lacs.